

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- 2. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.
- 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances.
- 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



LES AVENTURES DE HULUL LE HIBOU

Bientôt une Bande Dessinée « anti-moustiques » dans vos boîtes aux lettres !

Les beaux jours reviennent et avec... Les moustiques tiges !!!

Afin de vous aider, la ville de Créon innove. Un de nos conseillers municipaux et un de ses amis dessinateur ont réalisé, tous deux bénévolement, une bande dessinée.

Un petit personnage atypique baptisé Hulul, va se charger de nous indiquer ce que l'on peut faire pour diminuer la nuisance que représente ce moustique . De manière humoristique et avec beaucoup d'explications Hulul, au fil des numéros, va donner des conseils et des recommandations.

La fréquence de parution de la bande dessinée est encore à définir mais deux numéros sont d'ores et déjà bouclés et vous recevrez le premier d'ici quelques jours. Merci de lui réserver un accueil bienveillant.

Nous espérons que ces informations pourront vous servir et que vos terrasses et balcons pourront redonner de la joie à vos familles en attendant que la fin de cette pandémie vous permette d'y accueillir de nouveau vos amis



HULUL CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



1

🕒 CAMPAGNE DE VACCINATION - COVID-19

Depuis le 16 mars, le CCAS de la ville de Créon a mis en place un moyen de transport pour accompagner les Créonnaises et Créonnais isolés de plus de 75 ans à se faire vacciner.

Les élus se sont portés volontaires pour réaliser la navette entre le domicile et le Centre Hospitalier Pellegrin à Bordeaux.

+ d'infos : 05 57 34 54 67

🕒 COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Le mercredi 24 mars entre 13h et 17h, la société ENEDIS effectuera des travaux pour renforcer le réseau électrique, qui entraîneront une ou plusieurs coupures de courant : **rue Jean Baptiste Baudin, chemin de Camparian, allée des Aubépines, route de Grimard, rue Denis Papin, rue Montuard, impasse Flora Tristan, route de Haux, chemin de la Mare, chemin de Mailleau et chemin du Grand Bosc.**

+ d'infos : coupures.enedis.fr/particulier

🕒 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PERMANENCE

Jusqu'au mardi 23 mars 2021, une enquête publique sur la procédure de déclaration de projet de zonage en vue de la construction du lycée est organisée sur la commune de Créon afin de recueillir l'avis du public.

Une permanence est organisée à la mairie de Créon et tenue par le commissaire enquêteur M. Philippe CALAND le **mardi 23 mars de 14h à 17h30.**

Le dossier complet est consultable à la mairie de Créon et en ligne sur <https://www.gironde.gouv.fr> (rubriques publications > enquêtes-publiques)

+ d'infos : www.mairie-creon.fr

🕒 ENQUÊTE - CENTRE DE LOISIRS

Afin de recueillir les besoins de places en centre de loisirs pour les 3-12 ans, la Communauté de Communes, en concertation avec Loisirs Jeunes en Créonnais et des familles du territoire, vous propose de répondre au questionnaire suivant : <https://bit.ly/3bzo34Q>

Nous comptons sur votre participation !

🕒 COUPONS SOLIDAIRES

Pour apporter le soutien de tous ses habitants à ses commerçants par la distribution de coupons solidaires, la commune invite les Créonnaises et les Créonnais à consommer dans les commerces locaux.

Chaque foyer peut se présenter à l'accueil de la mairie avec un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et une carte d'identité. Il bénéficiera d'un carnet de coupons (un seul carnet par foyer) d'une valeur de 20€.

À ce jour, près de 900 foyers sont venus en mairie retirer leur carnet de 4 coupons d'une valeur unitaire de 5 €.

Chacun de ces 4 coupons peut être dépensé dans les commerces de Créon qui ont dû fermer durant l'un ou l'autre des confinements, **jusqu'au 30 avril 2021.** Le coupon orange, est utilisable dans les commerces de Créon que la réglementation avait autorisés à rester ouverts, à l'exception des deux grandes surfaces Carrefour et Leader Price.

Si vous estimez ne pas avoir besoin de ces coupons, venez les retirer en mairie. Vous aurez alors la possibilité de les remettre à toute

personne de votre choix ou de les déposer au centre communal d'action sociale (CCAS).

La solidarité, c'est aussi un geste pour nos concitoyens qui en ont besoin.

Nous vous attendons en mairie pour le retrait de vos coupons, la mobilisation de tous est nécessaire pour la réussite de cette opération.

🕒 EXPOSITION

La bibliothèque de Créon, en partenariat avec France Nature Environnement et le Département de la Gironde, accueille une exposition sur le thème "Sur les traces du loup", à découvrir **jusqu'au 24 mars aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.**

Les mardi de 15h à 18h, mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h, vendredi de 15h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Tout public - Masque obligatoire

P R A T I Q U E

🕒 CRÉON HEBDO

Prochaine parution du Créon Hebdo le **vendredi 26 mars 2021.**

🕒 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal le **jeudi 25 mars à 20h15, au Centre culturel "Les Arcades"**. Publicité assurée par la retransmission sur la Web TV citoyenne : www.telecanalcreon.fr

🕒 SITUATION SANITAIRE

Retrouvez l'ensemble des mesures sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

🕒 TRAVAUX

Les toilettes publiques situées dans la rue Geynet vont être remplacées par des toilettes à nettoyage automatique et adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la livraison des toilettes publiques, la rue Geynet sera barrée à la circulation et le stationnement sera interdit devant la zone d'installation, le **mardi 23 mars 2021 de 9h à 11h.**

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h.

S.E.M.O.C.T.O.M.

🕒 ORDURES MÉNAGÈRES

- Secteur Nord : lundi
- Secteur Sud : jeudi
- Centre-ville : lundi et jeudi

🕒 TRI SÉLECTIF

• SECTEUR NORD & CENTRE-VILLE


Mardi (semaine paire)

• SECTEUR SUD

Mardi (semaine impaire)

Le plan détaillé est disponible à l'accueil de la mairie, sur www.mairie-creon.fr ou sur www.semocotom.com.

Hebdomadaire municipal d'information locale
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet
© GRAPHISME : BAT GRAPHIC À CRÉON - IMPRESSION : STUDIO EN VUE À CRÉON
ILLUSTRATIONS : VETO PHARMA - GOUVERNEMENT

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK 

S E R V I C E

VENTE

📦 Vends Ford Mondeo (2001) à petit prix.

Tél. : 06 41 26 51 31

📦 Couple retraité cherche location à Créon T2 avec cour.

Tél. : 06 35.30.69.30